

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 85 (1988)
Heft: 5

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués du 19 mars 1988

Samedi 19 mars 1988, à 10 heures, Lausanne, Restaurant du Rond-Point, avenue des Bergières, à l'ouest de l'entrée sud du Comptoir.

Ordre du jour :

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 21 mars 1987 (voir journal de mai 1987, pages 150 à 158).
4. Rapport du président.
5. Finances :
 - 5.1. Comptes 1987.
 - 5.2. Rapport de la commission de vérification.
 - 5.3. Budget 1988.
 - 5.4. Désignation des sections vérificatrices des comptes 1988.
 - 5.5. Fixation de la cotisation 1989.
6. Contrôle du miel. Rapport du responsable de ce dicastère (voir journal de mars 1988).
 - 6.1. Acceptez-vous au sens de l'accord donné lors de l'AD 1987 à Lausanne, que le contrôle du miel au réfractomètre ainsi que la tenue du fichier y relatif et la distribution des étiquettes commandées soient exécutés par les fédérations sous la surveillance de la SAR ?
 - 6.2. Acceptez-vous la contre-proposition, au sens du rapport du contrôle du miel, de garder l'exécution de ce contrôle par le responsable de l'Office du miel SAR, tout en lui attribuant un aide dûment rémunéré pour cette tâche, aide collaborant avec le responsable pour la formation des contrôleurs et des apiculteurs dans le domaine du contrôle du miel ?
 - 6.3. Acceptez-vous la mise en étude de la création d'un sceau SAR pour l'oblitération des étiquettes délivrées par les fédérations, les validant en lieu et place du timbre SAR ?
 - 6.4. Acceptez-vous la proposition qu'une taxe unique de 5 francs soit perçue par tranche de 500 kg de miel contrôlé et par contrôle, quel que soit le nombre d'échantillons prélevés lors d'un contrôle de miel ?

7. Assurance contre le vol, l'effraction et les déprédations: modification de l'article 3 (voir journal de mars 1988, page 51).
8. Adoption des rapports publiés dans le journal.
9. Concours des ruchers.
10. Renouvellement au comité des mandats de MM. Paul Girod et Antoine Rosselet.
11. Election au comité central d'un nouveau membre, en remplacement de Marc Léchaire, démissionnaire.
12. Honorariat.
13. Vœux des sections.
14. Propositions individuelles, du comité et divers.

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs

La 112^e assemblée des délégués est ouverte à 10 heures par le président, Antoine Rosselet.

Les 7 fédérations sont représentées.

137 participants, dont le président d'honneur, 17 membres d'honneur, 5 invités, 106 délégués et le comité central, excepté le secrétaire Marc Léchaire, malade. Le secrétaire du jour est désigné en la personne de Robert Fauchère.

En ouvrant la séance, le président s'assure que la procédure est conforme et les pouvoirs respectés.

Le président se plaît à relever la présence de notre président d'honneur, M. Robert Bovey, de M. Karl Wyder, président de la Fédération suisse des sociétés d'apiculture, de M. Walter Spiess, président de la VDSB, du Dr Marco Bogia, président de la STA, de M. Marcel Amann, représentant de la Fédération du Haut-Valais, de M. Paul Sergy, directeur de l'UCAR à Gland, de M. Hans Schneider, ancien chef technique du groupe d'élevage, et des vétérans, MM. Marcel Ankli, Adrien Chérix et Constant Monnier.

Sont excusés:

- M. Hans Jutzi, représentant de la Division fédérale de l'agriculture;
- M. le Dr Peter Fluri, chef de la section apicole de la Station fédérale de recherches laitières de Liebefeld;
- M. le Dr Charles Maquelin, collaborateur de la section apicole de Liebefeld;
- M. Georges Fivel, président du Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie;
- M. Frédy Zuber, président de la Fédération cantonale neuchâteloise d'apiculture;
- les délégués de la Société d'apiculture de Conthey;

- les membres d'honneur Paul Zimmermann, Edmond Bassin, Marcel Mouche, Auguste Merminod, Jean Chanmartin, Théodore Muller.

Les membres malheureusement disparus au cours de cette année ne sont pas oubliés; quelques instants de recueillement leur sont consacrés.

Il est rappelé que:

- a) les délégués ont le droit de vote, ainsi que les membres d'honneur et les membres du comité central, sauf, pour ces derniers, sur les sujets relatifs à la gestion de la société;
- b) les droits de représentation des fédérations s'établissent comme suit pour cette assemblée:

Fédérations:

vaudoise:	43 délégués
valaisanne:	15 délégués, section de Conthey excusée
fribourgeoise:	17 délégués
neuchâteloise:	13 délégués
jurassienne:	8 délégués
jura bernoise:	5 délégués
genevoise:	5 délégués

2. Désignation des scrutateurs

Décision: MM. Gigon, Jollien, Roulin et Hanggeli.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 21 mars 1987

Décision: Ce procès-verbal est adopté sans modification.

4. Rapport du président

Le président retrace brièvement les différents sujets examinés au cours de l'exercice écoulé, en soulignant l'engagement, le dévouement et le bon travail des membres du comité central.

Il souligne notamment le numéro spécial du Journal, ainsi que la nécessité de revaloriser les dédommagements alloués aux titulaires des dicastères importants. Il présente par ailleurs la modification nécessaire de l'article 3 du règlement de l'assurance vol et déprédation.

Ces différentes améliorations impliquent une adaptation de la cotisation pour 1989. Le président incite l'assemblée à approuver les propositions du comité pour donner à la SAR les moyens de la politique qu'elle s'est choisie.

Le rapport du président est approuvé par acclamation.

5. Finances

5.1. *Comptes 1987*

L'administrateur-caissier, Joseph Girard, présente les comptes 1987 qui bouclent par un excédent de recettes de Fr. 13 374.75.

5.2. *Rapport de la commission de vérification*

Le rapport de cette commission est publié au Journal de mars 1988, page 50.

Décision: Les comptes 1987, ainsi que le rapport de la commission de vérification sont approuvés à l'unanimité.

5.3. *Budget 1988*

L'administrateur-caissier, M. Joseph Girard, commente le budget 1988, tel qu'il est publié à la page 49 du Journal de mars 1988.

M. Fragnière pose différentes questions, s'agissant notamment du comité, dont les frais passent de 5368 francs en 1987 à 7900 francs au budget 1988, et du Journal, 72 495 fr. 75 en 1987 et 79 000 francs au budget 1988.

Le responsable du dicastère, l'administrateur-caissier, apporte les compléments nécessaires.

M. Fragnière demeure insatisfait. S'il admet que les membres du comité central sont insuffisamment indemnisés, il exige que la procédure prescrite par l'article 35 des statuts soit appliquée.

M. Desales souhaite savoir pour quelle raison le produit de la vulgarisation demeure inchangé en 1988, alors que le nombre de vulgarisations a fortement diminué.

A la lumière de ces différentes questions, le budget 1988, tel que publié dans le Journal de mars, est approuvé à l'unanimité.

5.4. *Désignation des sections vérificatrices des comptes 1988*

Décision: Val-de-Ruz, Veveyse, Val-de-Travers.

5.5. *Fixation de la cotisation 1989*

Après avoir rappelé l'argumentation, le président soumet au vote la proposition du comité d'augmenter la cotisation de 5 francs pour 1989.

Décision : Par 91 voix contre 15, la cotisation 1989 est augmentée de 5 francs.

6. **Contrôle du miel. Rapport du responsable du dicastère**

Vital Casutt, responsable du dicastère, présente un long rapport retraçant dans le détail tous les problèmes posés par le contrôle du miel. Chacun peut ainsi se convaincre de la difficulté de cette mission et du sérieux avec lequel elle est menée. Des questions sont posées et des réponses fournies.

Ainsi, les questions posées à l'ordre du jour trouvent les réponses suivantes :

6.1. Acceptez-vous, au sens de l'accord donné lors de l'AD 1987 à Lausanne, que le contrôle du miel au réfractomètre ainsi que la tenue du fichier y relatif et la distribution des étiquettes commandées soient exécutés par les fédérations, sous la surveillance de la SAR ?

Décision : Cette proposition est refusée à la majorité des voix, un seul avis contraire.

6.2. Acceptez-vous la contre-proposition, au sens du rapport du comité du miel, de garder l'exécution de ce contrôle par le responsable de l'Office du miel SAR, tout en lui attribuant un aide dûment rémunéré pour cette tâche, aide collaborant avec le responsable pour la formation des contrôleurs et des apiculteurs dans le domaine du contrôle du miel ? L'indemnité du collaborateur est fixée à 300 francs.

Décision : Cette contre-proposition est acceptée à la majorité, un seul avis contraire se manifestant.

6.3. Acceptez-vous la mise en étude de la création d'un sceau SAR pour l'oblitération des étiquettes délivrées par les fédérations, les validant en lieu et place du timbre SAR ?

Décision : Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6.4. Acceptez-vous la proposition qu'une taxe unique de 5 francs soit perçue par tranche de 500 kg de miel contrôlé et par contrôle, quel que soit le nombre d'échantillons prélevés lors d'un contrôle de miel ?

Décision : Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

7. Assurance contre le vol, l'effraction et les déprédations, modification de l'article 3 (voir Journal de mars 1988, page 51)

Décision: La modification proposée est acceptée à l'unanimité. Une révision générale du règlement sera proposée à l'AD 89.

8. Adoption des rapports publiés dans le Journal

Décision: Les différents rapports publiés dans le Journal sont approuvés.

9. Concours des ruchers

1987 — 8^e circonscription, soit les sections de l'Abeille fribourgeoise, Avenches, La Broyarde, Payerne, Basse-Broye et Le Lac. 22 concurrents et 395 colonies.

Résultats:

1^{re} catégorie (5 à 25 colonies):

- 16 médailles d'or
- 2 médailles d'argent.

2^e catégorie (plus de 25 colonies):

- 3 médailles d'or.

Le jury se plaît à relever la bonne préparation des apiculteurs. Félicitations particulières à M. Félix Jungo, de Payerne, qui obtient 147 points sur 150 et de ce fait est désigné par le jury pour recevoir la médaille de vermeil offerte par les sociétés d'agriculture de la Suisse romande.

M. Jungo remercie le jury et encourage vivement chacun à participer à ce concours.

Albert Thiévent, responsable du concours des ruchers, remercie tous ceux qui ont collaboré à ces examens, notamment M. Paul Rossier, délégué de la circonscription, et Frédy Zuber, délégué de l'AD.

En 1988, le concours se déroulera dans la 6^e circonscription, à savoir les sections L'Erguel-Prévôté et Pied du Chasseral.

Pour mémoire, l'Agenda apicole romand mentionne le calendrier complet.

10. Renouvellement au comité des mandats de MM. Paul Girod et Antoine Rosselet

MM. Girod et Rosselet sont disposés à poursuivre tout ou partie d'un nouveau mandat.

Décision: Réélus à l'unanimité.

11. Election au comité central d'un nouveau membre en remplacement de M. Marc Léchaire, démissionnaire

Le président donne lecture de la lettre que lui a adressée le 24 février dernier la Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture, qui est la seule à avoir présenté une proposition, bien que ce siège puisse être revendiqué par l'une des sept fédérations.

La FVA présente la candidature de M. Charles Boo, apiculteur des plus avisés, fort connu dans moult régions. M. Boo est rompu à de nombreuses activités de gestionnaire, puisqu'il traite non seulement des tâches administratives dans le cadre d'organismes agricoles du Pays-d'Enhaut, mais s'occupe des comptes de la Fédération vaudoise, en plus de la présidence du Conseil communal de Château-d'Œx.

Décision: M. Charles Boo est élu à l'unanimité par de vives acclamations.

M. Boo remercie les délégués de la confiance qu'ils lui témoignent et s'engage à tout mettre en œuvre pour accomplir à satisfaction la tâche qui lui sera confiée.

12. Honorariat

Le président déplore une fois de plus l'absence de Marc Léchaire, vice-président et secrétaire sortant, retenu au lit par une mauvaise grippe.

Marc Léchaire fit son entrée au CC SAR en 1976. Tout d'abord chargé de la rubrique «Conseils aux débutants», il s'attela ensuite au contrôle du miel. Vice-président depuis 1983, il fut ensuite chargé des «Pesées et stations d'observations». Il termine son mandat en qualité de secrétaire.

Décision: A l'unanimité, Marc Léchaire est élu membre d'honneur de la SAR.

13. Vœux des sections

Les vœux ont paru dans le Journal de mars 1988, aux pages 53 et 54.

Ils traitent du miel, du Journal, de la vulgarisation, des assurances et de la varroase. Des réponses y sont apportées.

14. Propositions individuelles, du comité et divers

M. Bula relève qu'au point 5.5 de l'ordre du jour, les délégués ont approuvé à une forte majorité l'augmentation de cotisation proposée.

Il suggère dès lors que l'indemnité journalière octroyée aux membres du comité SAR soit augmentée immédiatement de 80 francs à 130 francs par jour, montant accordé aux conseillers apicoles.

Par ailleurs, il propose que le traitement du rédacteur soit augmenté de 2000 francs par année.

Cette proposition suscite diverses réactions.

Certains estiment qu'elle ne peut pas être traitée aujourd'hui, ne figurant pas à l'ordre du jour. D'autres pensent exactement le contraire.

Pour tenter de clarifier la situation, le président fait voter. L'AD estime-t-elle que cette question peut être traitée aujourd'hui ?

Décision : Par 42 voix contre 25, l'assemblée des délégués estime que la proposition Bula peut être traitée.

A la lumière de ce résultat, le président fait dès lors voter l'assemblée sur les points suivants :

1. Augmentation des indemnités journalières aux membres du CC SAR de 80 francs à 130 francs.

Décision : Acceptée à une très large majorité.

2. Augmentation des honoraires du rédacteur de 2000 francs.

Décision : Acceptée par 56 voix contre 2.

L'administrateur-caissier intervient après la votation et désapprouve l'augmentation de l'indemnité du rédacteur.

A 13 h 30, le président propose de suspendre la séance et de passer à table.

Après le repas, MM. Karl Wyder, président de la Fédération suisse des sociétés d'apiculture, Walter Spiess, président de la VDSB, le Dr Marco Boria, président de la STA, et Paul Sergy, directeur de l'UCAR, nous présentent les vœux de leurs organisations.

La séance est ainsi levée et une délégation du comité se rend au domicile de Marc Léchaire pour lui remettre les attentions de circonstance.

**Le secrétaire ad hoc
Robert Fauchère**